Pouvoir d'emprunt

préoccuper le plus selon elles. Les deux tiers des répondants ont dit que le gouvernement devrait se préoccuper surtout du chômage et seulement 19 p. 100 du déficit. La situation n'a pas beaucoup changé depuis. Le gouvernement continue de s'attaquer en priorité à la réduction du déficit, comme en témoignent le projet de loi C-40 et le Budget, tandis que les Canadiens continuent de se préoccuper surtout du chômage.

Les commentaires que j'ai faits il y a quelques instants sur les besoins, les priorités et les perceptions de l'élite canadienne comparés à ceux des canadiens ordinaires sont valables. L'élite qui a l'oreille du ministre des Finances s'inquiète peut-être du déficit. Je dois dire cependant que les Canadiens ordinaires s'inquiètent bien davantage du chômage et de leur avenir. Voilà sur quoi le gouvernement devrait faire porter ses efforts au cours des deux prochaines années et des suivantes.

J'ajouterais un dernier mot sur le régime fiscal. Comme je l'ai déjà dit, j'ai été déçu d'entendre le ministre des Finances déclarer à Calgary qu'il faudrait s'en tenir à la neutralité fiscale selon lui et donc éviter de transférer le fardeau fiscal des particuliers aux sociétés, et qu'il fera payer aux particuliers chaque sou qu'ils épargneront en impôt au moyen de la taxe sur les opérations commerciales. Je crains que cela signifie, entre autres qu'il taxera la nourriture au moyen d'une taxe sur les opérations commerciales et que les Canadiens ordinaires recevront un minuscule crédit d'impôt pour compenser cette nouvelle taxe importante prélevée sur une nécessité de la vie.

Nous avons maintes fois signalé au gouvernement, et les statistiques mêmes du gouvernement le confirment, que chaque année quelque 80 000 entreprises rentables de tout le Canada ne paient pas d'impôt. Le gouvernement nous a dit il y a quelques mois que 12 000 de ces entreprises paient des impôts et qu'il réalise des progrès en ce sens. Toutefois, lorsque nous avons demandé au ministre d'État chargé des Finances de nous fournir les statistiques, nous avons constaté que celles-ci lui étaient acessibles pour réfuter des choses à la Chambre des communes, mais qu'elles n'étaient pas accessibles aux députés de l'opposition.

Nous estimons que, à l'heure actuelle, les allégements fiscaux coûtent au gouvernement fédéral quelque dix milliards de dollars par année en manque à gagner. Il se peut qu'une partie de cet argent soit réinvesti dans le secteur des sociétés pour des programmes de création d'emplois, mais l'ampleur du montant laisse supposer que les entreprises ne paient probablement que la moitié de leur juste part d'impôt. Lorsque nous parlons de la nécessité d'agir, de créer des emplois et de stimuler le développement régional, ainsi que de l'importance vitale d'établir un programme national de garderie, on nous rebat constamment les oreilles avec le déficit. Je conseille au gouvernement de faire vivement son examen de conscience et de reconnaître qu'il ne recueille pas toutes les recettes fiscales dont il devrait bénéficier.

Je voudrais proposer ici quelques principes de réforme fiscale dont devrait s'inspirer le gouvernement. Nous recommandons au ministre et au gouvernement de mettre l'accent sur l'imposition directe, d'essayer de recueillir des recettes surtout au moyen de l'imposition directe des particuliers et des sociétés plutôt que par le biais de la taxe de vente, de la taxe à la consommation ou de l'impôt sur les salaires, qui ne sont pas fonction de la capacité de payer. Nous estimons que les revenus

doivent être imposés également peu importe leur provenance et qu'il faut mettre fin à la faveur fiscale dont jouissent à l'heure actuelle les revenus de placement et les revenus immobiliers au détriment des salaires et des rémunérations. Nous croyons nécessaire de réduire les allégements fiscaux consentis aux grandes entreprises et de rétablir un juste équilibre entre l'imposition des particuliers et des sociétés en établissant par exemple un impôt minimal sur le revenu des sociétés et en supprimant l'exemption des dividendes transférables entre les sociétés. Nous estimons que l'impôt sur le revenu doit être progressif de façon qu'il augmente en fonction de la capacité de payer des contribuables, afin d'arriver à redistribuer les revenus entre les riches, les contribuables à revenu moyen et les Canadiens à faible revenu. Nous croyons que la fiscalité doit être simplifiée de façon à être aussi claire, aussi simple et aussi intelligible que possible. Cela contribuerait à stimuler la collaboration et la confiance des contribuables. Nous estimons que le budget aurait dû tenir comptes des dépenses fiscales qui totalisent maintenant quelque trente milliards de dollars par année parce que ce manque à gagner est tout aussi important que les déboursés que doit effectuer le gouvernement. Nous croyons qu'il faut alléger l'impôt sur le revenu des Canadiens ordinaires.

Ce sont des principes que je recommande au gouvernement et au pays. A mon avis, si ces principes étaient appliqués et si nous obtenions la réforme fiscale dès maintenant, nous ferions un pas de géant dans l'instauration d'un régime juste et nous réduirions le déficit tout en réalisant des objectifs de croissance économique dans chacune des régions du Canada.

[Français]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, malgré le fait que nous soyons ici depuis déjà quelques années, nous avons beaucoup de difficulté à suivre l'essence des débats parce qu'on s'acharne plutôt à biaiser les débats vers autre chose. Aujourd'hui, il s'agit d'un débat portant sur un pouvoir d'emprunt additionnel et on en fait une campagne sur le Budget. Alors bienvenue aux gens de l'Opposition officielle et officieuse pour discuter sur le Budget, nous sommes prêts à le faire. Cependant, je me dois ici, au nom du ministre d'État (Finances), de présenter les modalités techniques du projet de loi qui est maintenant à l'étude à la Chambre.

Alors permettez-moi maintenant de vous fournir quelques détails sur les modalités techniques du projet de loi ainsi que sur les raisons qui ont motivé le montant du pouvoir d'emprunt ainsi sollicité. Le montant le plus important est de 24.3 milliards de dollars en pouvoir d'emprunt sollicité pour l'exercice 1987-1988 ainsi que l'expose la Partie II du projet de loi. J'en discuterai plus longuement dans un moment. En attendant, permettez-moi de discuter des circonstances qui sous-tendent la demande d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice en cours, lequel prend fin le 31 mars prochain.

La clause 2(1) de la Partie I sollicite un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 3,6 milliards de dollars pour l'exercice 1986-1987 courant. Ce montant correspond au pouvoir d'emprunt déjà utilisé à l'achat de devises américaines au cours de la période allant du 1^{er} avril 1986 au 31 janvier 1987. Quoique le gouvernement dispose déjà d'une réserve sans échéance de 2 milliards de dollars déjà reportée du pouvoir